

Frais de scolarité 2022-2023

Famille : avec enfant(s) scolarisé(s) dans l'école.

Nom(s) et Prénom(s) des enfants :

NOM - PRENOM	CLASSE	NOM DE L'ENSEIGNANT

Une cotisation mensuelle : 5 oct, 5 nov, 5 déc, 5 janv, 5 févr, 5 mars, 5 avr, 5 mai, 5 juin, 5 jui

Choix du tarif :

Veillez entourer votre choix dans le tableau.

Barème mensuel des frais de fonctionnement et d'investissement.

Famille	Tarif de base	Tarif de solidarité
1 enfant	26,00 €	31,00 €
2 enfants	39 €	44.50 €
3 enfants et plus	46.80 €	51.80 €

Je paye la totalité de la scolarité pour l'année par chèque*.

**(Chèque encaissé le 5 Octobre)*

Mon RIB est le même que celui de **JUIN dernier.**

Ne pas joindre de RIB.

Je change de RIB ou nouvelle famille.

Merci d'agrafer un RIB.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter M. JOUAN.

Un arrangement est toujours possible.



Les Frais de scolarité .



• Pourquoi ces frais ?

La contribution des familles sert à couvrir les frais suivants : salaires et formation des personnels ASEM, acquisition de matériel pédagogique, fournitures scolaires et activités sportives et culturelles, aménagements et réparations des bâtiments, assurances et cotisations diverses, fonctionnement de l'école.

Cette contribution s'ajoute à un forfait communal versé par la ville de Plérin. (uniquement pour les élèves Plérinais)

Le tarif de solidarité permet aux familles qui le peuvent de participer davantage aux frais de fonctionnement de l'école.

Le directeur reste attentif aux difficultés particulières des familles. Nous vous invitons donc à prendre rendez-vous avec lui pour aménager les conditions de paiements si nécessaires et trouver un arrangement.

Rappel :

Dans le cadre de notre politique de réseau entre le **collège Saint Pierre** et l'école, il est accordé une **réduction des frais de scolarité au collège** lorsqu'une famille a des enfants dans les deux établissements.

Pour cela, il faut prendre contact avec M. COJAN directeur du collège.

